BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1217

77 – SEINE-ET-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

Ventes et cessions

316 171 636 RCS Meaux.
SOCIETE DEBS TRANSPORTS.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 180000 EUR.
Adresse : 40B, avenue de Meaux, 77470 Poincy.
Précédent propriétaire : 451 209 878 RCS Meaux. **TRANSDEC.**
Date de commencement d'activité : 12 novembre 2021.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODAC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION Entre la société absorbante Dénomination : SOCIETE DEBS TRANSPORTS Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion : 40B, avenue de Meaux 77470 POINCY Montant du capital : 180.000,00 Euros Immatriculation : RCS MEAUX 316 171 636 et la société absorbée Dénomination : TRANSDEC Forme : Société à Responsabilité Limitée Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion : 40B, avenue de Meaux 77470 POINCY Montant du capital : 55.000,00 Euros Immatriculation : RCS MEAUX 451 209 878 Evaluation de l'actif et du passif : Actif : 616.351,00 Euros Passif : 635.879,00 Euros Rémunération de l'apport : Conformément aux dispositions de l'article L236-3 du Code de commerce, et dès lors que la Société Mère détient à ce jour la totalité des parts représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbée et la totalité des parts représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbante et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date du capital de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission de part de la Société Absorbante contre les parts de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu de ce fait, à déterminer un rapport d'échange. Le montant prévu de la prime de fusion : NEANT Date du projet commun de fusion : 12/11/2021 Date et lieu des récépissés de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 15/11/2021 au RCS de MEAUX pour chaque société.